

Mairie

- Madame PERRIER, chargée des affaires scolaires à la mairie de Saint-Cernin
- Madame REYNIER, chargée des affaires scolaires à la mairie de Lissac
- Madame BON, conseillère municipale, mairie de Saint-Cernin de Larche

Représentants des parents d'élèves

- Madame MONTEIL-PECHET (parent titulaire école de Saint-Cernin)
- Monsieur PARROT (parent titulaire de l'école de Lissac)
- Monsieur MARCU (parent titulaire de l'école de Lissac)
- Madame CHAMOROT (parent titulaire de l'école de Lissac)
- Madame OURDAS (parent suppléante de l'école de Saint-Cernin de Larche)
- Madame LEMAITRE (parent suppléante de l'école de Lissac)
- Madame SOUILLAC (parent suppléante de l'école de Lissac)
- Madame BLANCHARD (parent suppléante de l'école de Lissac)

Madame VACHERIE, DDEN

Enseignantes :

- GUILLON Sandrine (classe de TPS/PS/MS)
- MOURIGAL Marie-Hélène (classe de GS)
- PARENT Aurélie (classe CP/CE1)
- GOUGHBAR Nadia (classe de CE2/CM1 et directrice de l'école de Lissac)
- COMBES Stéphanie (classe de CM1/CM2 et directrice de l'école de Saint-Cernin de Larche)

Excusés :

- Madame LIRAUD, IEN de circonscription Brive Rural
- Madame LORENZON, maire de Saint-Cernin de Larche
- Monsieur CROUZEL, maire de Lissac
- Madame FRUITIER (parent titulaire école de Saint-Cernin)

Les prochains conseils d'école auront lieu :

- vendredi 21 mars 2025 à Saint-Cernin de Larche, à 17 h30
- mardi 17 juin 2025 à Lissac à 17h30

1- Regroupement des deux conseils d'écoles

Conformément aux textes en vigueur (art D411-3), une proposition de regroupement des conseils d'écoles de Saint-Cernin de Larche et de Lissac-sur-Couze est mise au vote : les deux conseils d'écoles sont regroupés en un seul à l'unanimité.

2- Lecture et adoption du règlement intérieur du RPI

Nous invitons les parents à bien lire le règlement intérieur avant de le signer car certains points ne sont pas toujours respectés.

Les enseignantes rappellent que les adultes qui accompagnent lors des sorties scolaires ne sont pas autorisés à prendre des photos ou à filmer. Les enseignantes prennent des photos et les communiquent aux familles par différents moyens (pour la classe de CM, une fois par trimestre un lien sera envoyé aux familles ou par une clé USB en fin d'année scolaire, pour la classe maternelle sur clé USB en fin d'année scolaire, un blog pour les trois classes de Lissac un code d'accès a été transmis aux familles).

3- PPMS

A Saint-Cernin de Larche, les risques particuliers sont la rupture de la retenue d'eau, les accidents naturels (tempête, inondation), les accidents (camion transportant des substances dangereuses) obligeant à se confiner ou à évacuer.

A Lissac, les risques sont les coulées de boue et glissements de terrain, les accidents naturels (tempête) et les accidents de transport de matières dangereuses qui se produiraient à proximité de l'école obligeant à se confiner ou à évacuer.

Il y a aussi le volet PPMS «attentat-intrusion» qui définit les comportements à adopter, que l'école soit la cible directe d'un attentat terroriste ou qu'elle soit

indirectement concernée par des actes de même nature se déroulant à proximité.

Deux exercices PPMS doivent être menés chaque année:

- un exercice au titre du PPMS «risques majeurs»
- un exercice au titre du PPMS «attentat-intrusion»

Pour l'alerte incendie, les deux écoles ont fait l'exercice d'alerte incendie le 10 septembre 2024.

L'exercice « attentat-intrusion » a eu lieu le 30 septembre 2024 pour les deux écoles.

L'exercice « risques majeurs » aura lieu le 25 Novembre 2024 pour l'école de Saint-Cernin de Larche et pour l'école de Lissac le 21 février 2025.

Conformément au plan Vigipirate URGENCE ATTENTAT, le stationnement devant les écoles est interdit.

Madame VACHERIE, DDEN, annonce qu'elle viendra dans l'année scolaire faire une visite dans chaque école.

4- Effectifs et bilan de la rentrée des classes

Saint-Cernin de Larche			Lissac		
Mme GUILLON	TPS PS 12 MS4	16	Mme MOURIGAL	GS	21
Mme COMBES	CM1 12 CM2 12	24	Mme PARENT	CP 8 CE110	18
			Mme GOUGHBAR	CE2 18 CM1 4	22
	TOTAL	40			61

L'effectif global du RPI est, à ce jour, de 101 élèves.

4 TPS seront scolarisés en janvier 2025. Les inscriptions sont faites.

L'effectif sera alors de 105 élèves pour cinq classes.

Les directrices demandent aux mairies de procéder aux inscriptions pour la rentrée de septembre 2025 dès le printemps pour avoir le plus tôt possible une

visibilité sur les futurs effectifs, notamment celui des futurs élèves de PS qui seraient 22.

5- Projets pédagogiques

Dans le cadre de la journée du harcèlement à l'école le 7 novembre, un questionnaire d'autoévaluation sera proposé aux élèves de CE2, CM1 et CM2 d'ici le 15 novembre.

Nous rappelons l'existence du protocole Phare qui est un plan de prévention pour lutter contre le harcèlement scolaire.

Communs aux deux écoles:

- Fête des écoles (à Lissac) : elle aura lieu dimanche 22 juin 2025 avec un spectacle des élèves suivi d'un repas proposé par l'APE.

- Chorale de Noël : vendredi 13 décembre 2024 à la salle des fêtes de Lissac

- mardi 17 décembre : les cinq classes seront réunies pour un spectacle, un goûter et la venue du Père Noël, financement par l'APE que les enseignantes remercient. L'APE financera également le transport des élèves de l'école de Saint-Cernin de Larche.

- utilisation de l'espace sportif Mathieu Bosredon à Lissac : pour l'école de Saint-Cernin de Larche six fois dans l'année scolaire et pour l'école de Lissac chaque classe ira trois fois et une fois les trois classes ensemble.

- sortie pédagogique commune aux classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 sur la Préhistoire au printemps et un concert JMF en janvier 2025 « Terre de rêves »

- sortie de fin d'année au château de Castelnaud pour toutes les classes du RPI (date à déterminer), offerte par l'APE.

Le thème de l'année est : les contes et le patrimoine.

5.1- A l'école de Saint-Cernin de Larche :

- projet jardinage commun aux deux classes, à partir de mi-novembre et plus tard au printemps

-bibliothèque : les élèves s'y rendent une fois par mois pour emprunter des livres et écouter une histoire pour les élèves de la classe maternelle. L'enseignante de la classe de CM rappelle que c'est un lieu culturel et un lieu calme. Des élèves de la classe ont eu un comportement inadapté la dernière fois.

-projet lecture :

* entre les deux classes : les élèves de CM iront, à tour de rôle, lire une histoire aux enfants de la classe maternelle.

* avec une bénévole de l'Association « Lire et faire lire » qui vient une fois par semaine pour une lecture plaisir

• **Classe maternelle de TPS/PS/MS :**

- la randonnée USEP du mois d'octobre a été annulée en raison des conditions météorologiques et non reportée

- Rencontre USEP : gymnastique en janvier 2025 à Noailles

- danse traditionnelle

- sortie à Gramat avec la classe de GS (date non définie)

• **Classe de CM1/CM2 :**

- participation aux rencontres USEP : randonnée au Pescher le 7 Novembre, rencontre course longue et jeux collectifs le 14 Novembre 2024, athlétisme le 22 mai. La classe est également inscrite à l'activité pétanque et à l'activité golf

- piscine : 5 séances à la piscine de Larche en septembre, des élèves ont passé le pass nautique lors de la dernière séance. Les élèves absents lors de cette séance devront le passer au centre aquatique de Brive afin de pouvoir participer aux activités nautiques lors de la semaine du Causse en juin 2025

- anglais : participation bénévole de Mme Diemoz (enseignante anglaise à la retraite) durant la période 1, agréée par l'Education Nationale. L'enseignante de la

classe remercie Madame DIEMOZ pour ses interventions bénévoles en classe, très ludiques et riches. Madame DIEMOZ interviendra de nouveau à partir d'Avril 2025. Entre temps, des échanges oraux et écrits seront maintenus.

- demande d'intervention d'un auteur dans la classe dans le cadre du salon de littérature de jeunesse de Malemort de 2025

- Concerts JMF : un en Janvier (commun avec la classe de CE2/CM1) et un autre en Avril 2025

- dans le cadre du suivi de la course Vendée Globe, les élèves ont bénéficié en classe de deux animations gratuites sur le thème de l'eau : le cycle de l'eau, les éco-gestes, dégustations... Un spectacle « Océans et légendes » aura lieu à l'école jeudi 14 novembre (d'une durée d'une heure) à la garderie, financé par l'APE que l'enseignante de la classe remercie.

- semaine du Causse : en attente d'informations (24 élèves + 4 CM1 de l'école de Lissac). Pour participer aux activités nautiques, chaque élève de CM doit avoir obtenu le Pass Nautique.

L'enseignante de la classe des CM pose la question de l'organisation des repas durant la semaine du Causse. Si l'organisation est la même que l'an dernier (les enseignantes ont effectué en plus de la surveillance des élèves le service des repas car il y avait un manque de personnel), les élèves ne prendront plus leurs repas à la base nautique. Chaque famille fournira un pique-nique. Pour les représentantes des mairies, la question serait du côté de l'Agglo. Madame Perrier propose de signer une convention avec l'Agglo avec des parents bénévoles pour aider au service des repas. Pourquoi des parents bénévoles et pas du personnel communal ? demande Monsieur Parrot.

L'accès aux piscines n'est pas garanti pour les classes de cycle 2 lors de la quinzaine du Causse. Les enseignantes sont inquiètes et sont en attente d'une réunion. La directrice de Lissac demande à la mairie de Lissac de se renseigner sur l'état de la piscine du camping.

Madame Vacherie précise que ce n'est pas aux enseignantes ni aux parents de pallier aux manques de l'Agglo.

Madame REYNIER propose de rencontrer Monsieur Brandy.

Un point sera fait au prochain conseil d'école.

5.2- A l'école de Lissac :

Les trois classes :

- Inscription au projet jardinage « Dans mon jardin il y a ... »
- Inscription danses traditionnelles (avec l'USEP)
- Dans le cadre du thème de l'année contes et patrimoine une demande de subvention a été faite auprès de la DRAC. La demande a été acceptée pour Didier Jean (auteur) et Zad (illustratrice) qui interviendront à l'école 30 heures pour la réalisation d'un conte.
- Sortie au parc du Bournat(date à définir) financée par APE que nous remercions.
- Participation aux concerts JMF

* **Classe GS:**

- Spectacle Marionnettes le mardi 21 janvier 2025 à la salle des fêtes de Lissac (avec la classe de TPS/PS/MS)
- Spectacle JMF le 11 ou le 13 février 2025 (en attente de confirmation pour la date).
- randonnée USEP du mois d'octobre annulée et non reportée

* **Classe CP/CE1 :**

- Rencontre USEP le mardi 15 octobre 2024 au stade de Saint-Pantaléon de Larche : course longue et jeux traditionnels,athlétisme le 20 juin 2025
- Randonnée USEP le jeudi 10 octobre 2024 à Aubazine
- Cycle vélo du 25 novembre au 20 décembre 2024
- Concert JMF le jeudi 21 novembre 2024
- Concert JMF le 11 ou le 13 février 2025 (en attente de confirmation pour la date).

* **Classe CE2/CM1 :**

- Rencontre USEP le mardi 15 octobre 2024 au stade de Saint-Pantaléon de Larche : course longue et jeux traditionnels, athlétisme le 20 juin 2025

- Randonnée USEP le jeudi 10 octobre 2024 à Aubazine
- Cycle vélo du 25 novembre au 20 décembre 2024.
- Concert JMF le jeudi 21 novembre 2024
- Concert JMF le 23 ou le 24 janvier 2025 (en attente de confirmation pour la date).

6- Coopérative scolaire :

Les coopératives scolaires sont membres de l'OCCE qui contrôle les comptes. Les coopératives scolaires financent les cotisations OCCE, l'assurance, les cotisations PEP, des sorties (entrées, ateliers, spectacle), des abonnements à la presse jeunesse et l'achat de petit matériel pour les classes.

Les enseignantes remercient l'APE qui comme chaque année aide les coopératives scolaires grâce à leurs actions tout au long de l'année.

Ecole de Saint-Cernin : au 31 août 2024, le solde était de 709,67€

Ecole de Lissac : au 31 août 2024, le solde était de 1453, 20€

Les bilans comptables et documents ont été transmis à l'OCCE pour le 30 septembre 2024.

Le compte commun du RPI a été créé, à la demande des mairies, en 2022 et le solde est à ce jour de 65,75€. Madame MOURIGAL souligne les frais de tenue de compte pour ce compte, chaque mois, en plus des frais de tenue de compte pour chaque coopérative d'école. Pour Madame MOURIGAL se pose la question de la légitimité de ce compte en raison de ces frais. Madame PERRIER souligne que ce compte sert aux projets pédagogiques avec nuitées. Aucune décision prise.

Madame VACHERIE, DDEN, fait part de la possibilité d'aider au financement de projets pédagogiques. La demande (de chaque école) doit être faite avant le 10 décembre 2024. Elle remercie les enseignantes pour leur investissement.

7-Entretien des locaux et du matériel

7.1-A Saint-Cernin de Larche:

Le revêtement de la cour a été refait durant l'été et l'aménagement est en cours (du gazon a par exemple été planté). Des élèves seront associés au reste de l'aménagement.

Un nouveau jeu a été installé aux vacances d'Automne mais une pièce doit être changée (jeu hors d'usage actuellement).

Le portail a été changé et s'ouvre de l'intérieur depuis le téléphone de l'école ou depuis les portables du personnel enseignant et du personnel périscolaire.

Classe CM : quatre nouvelles tables, quelques chaises ont été changées. Le bureau de l'enseignante a été changé.

Classe maternelle : installation d'un grand placard vers le dortoir ce qui permet de ranger du matériel. L'enseignante remercie la mairie pour ce bel aménagement dans sa classe.

7.2-A Lissac :

Pas de demande particulière, les petits travaux étant réalisés après demande lorsqu'il y en a.

8- Questions diverses (des parents d'élèves élus)

Aucune question reçue dans le délai demandé par les directrices.

- Cependant, un parent souligne le nombre important d'élèves à la garderie le soir avec Delphine VAST qui est seule.

Réponse de Madame PERRIER qui a tenu à répondre : Delphine est seule à partir de 17h15/17h30 mais Karine Hurtrelle qui remplace Sabrina François reste dans les locaux pour faire l'entretien. La mairie fera une réponse détaillée dans une semaine. Les effectifs vont être analysés (le nombre et l'âge des enfants) en sachant qu'il n'y a pas de taux d'encadrement.

- Les parents proposent de créer une adresse électronique pour faciliter la communication entre les familles.
- Madame VACHERIE souligne des problèmes d'inscription pour le transport scolaire pour deux familles. De plus, certains jours, il manque des places pour la navette entre les deux écoles.

Activités organisées par l'Association des Parents d'Elèves :

- Vente de chocolats pour Noël
- Organisation de la chorale de Noël du RPI le 13 décembre 2024 (avec tombola, vente de crêpes) à la salle des fêtes de Lissac
- Spectacle de Noël pour les élèves du RPI le mardi 17 décembre

L'ensemble des membres du conseil d'école salue le travail de l'Association des Parents d'Elèves qui est très dynamique et remercie l'Association pour son soutien financier.

Séance levée à 19h

La directrice de l'école Lissac
Mme Goughbar

Le secrétaire de séance
Monsieur PARROT

